

DEPARTEMENT DE L'INDRE

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Arrêté du Président

Arrêté n°2025-80

Le Président du Syndicat départemental d'Energies de l'Indre,

Arrêté n°115 établissant le tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2026

Le Président du SDEI,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations du fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026

Nom de l'agent	Catégorie	Grade actuel	Grade d'avancement
Catherine Le Boisselier	C	Adjointe administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjointe administratif principal 1 ^{ere} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera soumis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53 susvisée.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Châteauroux, le 08/12/2025

Le Président


Jean-Louis CAMUS



Publié le : 11/12/2025

DEPARTEMENT DE L'INDRE

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Arrêté du Président

Arrêté n°2025-81

Le Président du Syndicat départemental d'Energies de l'Indre,

Arrêté n°45 établissant le tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2026

Le Président du SDEI,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations du fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026

Nom de l'agent	Catégorie	Grade actuel	Grade d'avancement
PUIGRENIER David	A	ATTACHE	ATTACHE principal

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera soumis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n°84-53 susvisée.

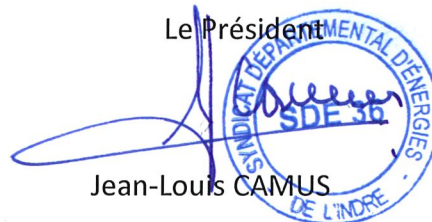
Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Châteauroux, le 08/12/2025

Le Président



Jean-Louis CAMUS

Publié le : 11/12/2025